

N°: 13

Date réception Préfecture

<b>Conseil du 25/09/2015</b>  <b>DIRECTION ENVIRONNEMENT SERVICE MOBILITE TRANSPORT ET STATIONNEMENT</b>	<b>Identifiant :</b> 2015-0322	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
	<b>Titre :</b> Présentation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour Grand Poitiers - P.J. : Agenda d'Accessibilité Programmé du Transport Public	
	<b>Etudiée par :</b> Le bureau du 03/09/2015 La commission Attractivité économique et développement de l'espace communautaire du 09/09/2015 La commission Générale et des Finances du 18/09/2015	
	<b>Rapportée par :</b>	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 8. Domaines de compétences par thèmes

Nomenclature Préfecture N° 2 : 7. Transports

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26/09/14, et ses décrets d'application n° 2014-1321 et n° 2014-1323 du 4/11/2014, permettent aux collectivités responsables des transports de présenter un Agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP) qui redéfinit les délais et les modalités de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports Publics (SDATP).

Grand Poitiers a adopté son SDATP le 17/12/2009, par délibération du Conseil Communautaire n°2009-0637. L'ordonnance fixe un délai de réalisation de l'ADAP de trois ans.

L'Ad'AP engage Grand Poitiers a :

- mettre en accessibilité la totalité du parc de bus
- mettre en accessibilité les lieux d'information, avenue de Northampton, et de vente, agence du centre-ville (voir Ad'AP Grand Poitiers Bâtiment)
- mettre en accessibilité 138 arrêts considérés comme prioritaires sur les 674 arrêts non accessibles des lignes régulières du réseau
- améliorer l'information-voyageurs aux arrêts
- inciter la Régie des Transports Poitevin à poursuivre son programme de formation des agents du réseau, en relation avec le public.

L'Agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP) en matière de transport est présenté en annexe.

Après examen, il vous est proposé :

- de donner votre accord sur ce document,
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer tous documents à intervenir,



**AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME  
DU TRANSPORT PUBLIC  
DE GRAND POITIERS  
2016-2018**

SEPTEMBRE 2015

## Table des matières

I.	Préambule .....	3
II.	Le réseau de transport public au 31 aout 2015 .....	4
1.	Principes directeurs :.....	4
a.	Un réseau hiérarchisé.....	4
b.	Un réseau maillé.....	4
c.	Des lignes plus directes .....	4
d.	Une intermodalité renforcée .....	4
2.	La structure du nouveau réseau.....	5
a.	Le niveau de service par types de lignes .....	5
b.	La définition de nouveaux tracés .....	5
c.	Une évaluation nécessaire et des ajustements à prévoir .....	5
III.	Accessibilité du matériel roulant.....	6
1.	Etat des lieux .....	6
a.	Le parc de véhicule pour l'exploitation des lignes régulières .....	6
b.	Les véhicules du service de transport à la demande et du service handibus .....	7
c.	Les équipements embarqués .....	7
2.	Agenda programmé.....	7
III.	Les arrêts .....	7
1.	Etat des lieux .....	7
2.	Définition des priorités.....	8
a.	Principes .....	8
b.	Liste des arrêts prioritaires.....	8
c.	Accessibilité des abords des arrêts .....	10
3.	Agenda programmé.....	11
IV.	L'information voyageur .....	11
V.	Les espaces de vente (pour mémoire voir AD'AP Bâtiment de Grand Poitiers) .....	12
VI.	Modalités de formation des personnels .....	12
VII.	ANNEXES.....	14
1.	Annexe 1 : Liste des matériels roulant exploités par Vitalis.....	14
2.	Annexe 2 : Liste des points d'arrêt accessibles .....	17
3.	Annexe 3 : Liste des points d'arrêts prioritaires dans le cadre de l'AD'AP 2016-2018 .....	21
a.	Points d'arrêts prioritaires au titre de la fréquentation et leurs symétriques.....	21
b.	Points d'arrêts remarquables .....	24
c.	Points d'arrêts aménagés dans le cadre de la première tranche du BHNS.....	24
4.	Annexe 4 : Planification indicative de l'aménagement des points d'arrêts .....	25

## I. Préambule

En qualité d'Autorité Organisatrice des Transports Urbains, Grand Poitiers a la responsabilité de définir et mettre en œuvre son Schéma Directeur d'Accessibilité des Transport Public (SDATP).

Grand Poitiers a adopté son Schéma directeur par délibération n° 2009-637 en date du 17 décembre 2009. Au titre de ce schéma directeur de nombreuses actions ont été entreprises notamment en termes de mise en accessibilité du matériel roulant, des arrêts de bus et d'information voyageur.

Mais beaucoup reste à faire et Grand Poitiers entend redéfinir ses priorités et son agenda de mise en accessibilité comme le permet l'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014, et ses décrets d'application 2014-1321 et 2014-1323 du 4 novembre 2014.

La définition de cet Agenda d'Accessibilité Programmé du Transport Public a notamment été l'occasion d'un travail approfondi et détaillé sur la question des arrêts. Disposant d'une enquête récente (décembre 2014) sur le nombre de montées et descentes ligne par ligne et arrêt par arrêt, Grand Poitiers propose une démarche originale visant à mettre en accessibilité les arrêts en fonction du niveau de fréquentation. L'ambition est d'aménager tous les arrêts représentant au total xx % des montées et descentes sur le réseau.

Par ailleurs, l'une des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du SDATP sur son volet « mise en accessibilité des arrêts » était liée au problème de compétence. En effet, si l'agglomération avait la responsabilité en tant qu'autorité organisatrice, elle ne disposait pas de la compétence d'aménagement puisque celle-ci était restée aux communes. Constatant que ceci constituait un frein à la mise en œuvre du SDATP, les élus de Grand Poitiers ont décidé à l'occasion de la modification des statuts intervenue en juin 2012 de transférer la compétence d'aménagement des arrêts de bus à l'agglomération. Depuis, Grand Poitiers assure la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'aménagement des arrêts ce qui a permis d'accélérer le rythme des réalisations avec 50 arrêts réalisés par Grand Poitiers en 3 ans.

Depuis 2009, d'importantes modifications du réseau de transport ont dû être prises en compte et ont eu un impact sur la mise en œuvre du SDATP.

Il s'agit en premier lieu, des transformations liées aux opérations Cœur d'Agglo et Viaduc Léon Blum qui ont considérablement modifiées le plan de circulation des bus en centre-ville, point nodal de l'ensemble du réseau. Ces opérations se sont étalées d'août 2010 à février 2014.

Ces premières modifications ont été suivies d'une démarche d'optimisation du réseau qui a conduit à une importante réorganisation des lignes régulières et quelques modifications d'arrêt. Les études et la concertation sur ce nouveau réseau ont été menées de septembre 2014 à mai 2015. Ce nouveau réseau est opérationnel depuis le 30 août 2015 et nécessitera des ajustements dans l'année à venir.

Enfin, Grand Poitiers est engagé dans une opération d'aménagement d'une première ligne BHNS. La première tranche de travaux a débuté avec la construction du viaduc Léon Blum et l'aménagement d'une grande station bus totalement accessible. Elle se poursuit par l'aménagement d'ici 2018 de 1,4 km d'itinéraire en centre-ville dont neuf points d'arrêt. Mais la seconde et dernière tranche de la ligne 1 qui concerne 24 points d'arrêt, ne sera réalisée qu'en 2018-2020.

## II. Le réseau de transport public au 31 aout 2015

Le service de Transport Public de Grand Poitiers est l'un des réseaux les plus développés parmi ceux des agglomérations de taille similaire. Mais son niveau de fréquentation, et donc de recettes, stagnent depuis plusieurs années.

Afin d'augmenter l'usage du bus, notamment par les actifs, Grand Poitiers et la Régie des Transports Poitevins – Vitalis ont décidé d'optimiser le réseau pour le rendre plus attractif et plus performant. Ce nouveau réseau qui a été mis en service le dimanche 30 août 2015.

### 1. Principes directeurs :

Le nouveau réseau a été conçu en respectant les principes directeurs suivants ;

#### a. Un réseau hiérarchisé

Afin de rendre plus lisible et plus compréhensible le réseau de bus, il est important de permettre aux usagers de repérer facilement le niveau de service (amplitude – fréquence) offert sur une ligne. Pour ce faire, Grand Poitiers a décidé de **hiérarchiser les lignes** en distinguant trois types de lignes correspondant à trois niveaux d'offre :

- Les lignes structurantes qui constituent l'armature du réseau et desservent les principaux pôles générateurs de trafic
- Les lignes de maillage qui complètent les lignes structurantes et assurent les liaisons entre quartiers
- Les lignes de desserte locale qui desservent les quartiers et les communes moins denses

Pour les secteurs dont la densité démographique ne justifie pas la desserte par une ligne régulière, un service de transport à la demande zonal assurant les correspondances avec les lignes régulières est mis en œuvre.

#### b. Un réseau maillé

Historiquement, le réseau de bus de Grand Poitiers est fortement centré sur le centre-ville de Poitiers, ce qui rend difficile les liaisons périphériques. Afin d'accroître ces possibilités, le réseau est **maillé**. Ainsi, le nombre d'arrêts desservi par plusieurs lignes est accru ce qui permet d'augmenter les possibilités de correspondance et donc de se déplacer dans l'agglomération sans passer obligatoirement par le centre-ville.

#### c. Des lignes plus directes

Pour rendre le transport public attractif par rapport à l'automobile, les lignes de bus empruntent **les itinéraires les plus directs**

#### d. Une intermodalité renforcée

Le bus ne constitue qu'un des maillons de la chaîne du déplacement et le nouveau réseau vise à augmenter l'**intermodalité** avec les autres modes (train, car, vélo, voiture), par la desserte des gares et surtout par le développement des parcs-relais (14 P+R).

## 2. La structure du nouveau réseau

### a. Le niveau de service par types de lignes

Le nouveau réseau s'organise autour de 3 lignes structurantes (Réflex' 1, 2 et 3), 8 lignes de maillage et 10 lignes de maillage. Soit, au total 21 lignes auquel il convient d'ajouter 3 lignes de nuit et 5 lignes de Dimanche.

Le niveau d'offre pour chacun des types de lignes est le suivant :

	Caractéristiques du secteur	Part estimée de la fréquentation à terme	Amplitude	Fréquence (7h30-19h30)	Nombre d'aller-retour/jour de semaine
Lignes structurantes	Principaux secteurs à forte densité d'habitat et d'activité	+/- 65 %	6h00-22h00	10 minutes	55 à 82
Lignes de maillage	Autres secteurs à densité importante	+/- 25 %	6h30-20h30	15 à 20 minutes	34 à 39
Lignes de desserte locale	Bourg	+/- 10 %	7h00-20h00	Variable en fonction des heures	5 à 16
Transport à la demande zonal	Ecarts et habitat dispersé	<1%		En correspondance avec les lignes régulières	

### b. La définition de nouveaux tracés

La nécessité de mailler les lignes et de simplifier leurs itinéraires conduit à un nouveau plan de réseau. Pour l'essentiel, les anciens itinéraires sont repris, seul le numéro de ligne change.

Des secteurs non desservis jusqu'alors, le sont avec le nouveau réseau (bourg de Croutelle ; Bourg de Béruges). A contrario, des secteurs pour lesquels le niveau de fréquentation ne justifiait pas le maintien d'une ligne régulière sont dorénavant desservis par un transport à la demande.

### c. Une évaluation nécessaire et des ajustements à prévoir

Grand Poitiers et Vitalis se sont engagés à évaluer le nouveau réseau, tant en terme de réponse aux besoins des usagers que de fréquentation.

Ainsi, il est envisageable que des ajustements à la marge interviennent après une année de fonctionnement. Ceci peut avoir des conséquences en matière d'arrêts et donc de mise en œuvre de l'AD'AP.

### III. Accessibilité du matériel roulant

#### 1. Etat des lieux

La liste des matériels mis à disposition de la Régie des Transport Poitevin pour l'exploitation du réseau est fournie en annexe 1.

##### a. *Le parc de véhicule pour l'exploitation des lignes régulières*

- Les véhicules propriété de Grand Poitiers

Au 31 août 2015, le parc de véhicules destiné à l'exploitation des lignes régulières (hors lignes affrétées) comprend 119 véhicules.

Le bilan en matière d'accessibilité est le suivant :

	équipés UFR	Non équipés UFR		TOTAL
			Dont plancher bas	
Autobus articulés	13	0	0	13
Autobus à gabarit réduit	3	0	0	3
Minibus	1	2	2	3
Autobus standard	78	22	22	100
TOTAL	95	24	24	119

Les premiers véhicules équipés pour les Usagers en Fauteuil Roulant (UFR) ont été mis en service en 2001 ; soit avant la loi de 2005 ce qui témoigne d'une volonté politique ancienne de l'agglomération pour la mise en accessibilité du parc de bus.

Si les bus les plus anciens ne sont pas équipés pour les UFR, ces bus sont à plancher bas ce qui permet une accessibilité à tous les handicaps hormis pour les personnes en fauteuils roulants.

Enfin, ces véhicules qui représentent 20% du parc, sont en fin de « carrière » et sont moins utilisés. Ils ne réalisent que 15% du kilométrage annuel environ.

- Les véhicules des lignes affrétées :

Plusieurs lignes régulières sont affrétées à des transporteurs privés. Ces affrètements sont réalisés dans le cadre du Code des Marchés publics. Le cahier des charges de ces marchés stipule expressément que les véhicules doivent être accessibles.

*b. Les véhicules du service de transport à la demande et du service handibus*

Le parc exploité par Vitalis comprend six véhicules dédiés au Transport à la demande et au service Handibus, dont quatre en capacité d'accueillir des fauteuils roulants. Ces derniers sont en priorité destinés à assurer le service du Handibus.

*c. Les équipements embarqués*

Le Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs(SAEIV) a été renouvelé et modernisé en 2012.

Tous les véhicules dédiés aux services réguliers (exploités par Vitalis et affrétés) ont été équipés. Ils disposent :

- d'un bandeau lumineux affichant
  - le numéro de ligne
  - La destination
  - le nom du prochain arrêt
- d'un dispositif d'annonce sonore : ce dispositif reprend les informations diffusées par le bandeau lumineux concernant le prochain arrêt

## **2. Agenda programmé**

Le Programme Prévisionnel d'Investissement en cours de finalisation a intégré un budget d'investissement « véhicules » de 2 800 000 € par an sur la période 2016-2018.

Sur la base d'un coût moyen de bus standard de 260 000 €, ces montants permettent d'envisager l'acquisition d'une trentaine de nouveaux bus sur la période.

**Le parc de bus sera donc totalement accessible en 2018.**

## **III. Les arrêts**

### **1. Etat des lieux**

Le réseau des lignes régulières comporte 743 points d'arrêts.

Un arrêt est généralement constitué de deux points d'arrêt, situés en vis à vis mais dans le cas de voies en sens unique un point d'arrêt et son symétrique se trouvent sur des voies différentes et portent deux noms d'arrêt différents.

A ce jour, 144 points d'arrêts sont conformes aux normes en matière d'accessibilité soit 19 % du total (voir liste en annexe 2). Cependant ces points d'arrêts représentent 31 % de la fréquentation du réseau (27 736 montées et descentes sur 89 520).

## 2. Définition des priorités

### a. *Principes*

Pour définir les arrêts à mettre en accessibilité en priorité, les textes préconisent de prendre en compte les lignes structurantes et tous les arrêts desservis au moins par deux lignes.

Après étude de cette solution, il est apparu que cette méthode conduisait à certaines aberrations. En effet, en ne prenant en compte que les trois lignes structurantes et en aménageant l'ensemble de leurs arrêts, cela aurait conduit à aménager sur les lignes structurantes, des arrêts à très faible fréquentation au détriment d'arrêts situés sur des lignes de maillage ou des lignes de desserte locale à forte fréquentation.

Face à ce constat, la commission intercommunale d'accessibilité a validé une solution consistant à **prendre en compte la fréquentation réelle des arrêts, toutes lignes confondues et à prioriser les arrêts les plus fréquentés du réseau**. En effet, Grand Poitiers ayant réalisé une enquête Origine-Destination en novembre-décembre 2014, donc dans une période de forte fréquentation du réseau, le nombre de montées et de descentes par jour est connue pour chacun des arrêts.

Bien que l'enquête ait été réalisée sur l'ancien réseau, ses résultats restent valables pour le nouveau réseau dans la mesure où pour l'essentiel, les arrêts et leur niveau de desserte n'ont pas été modifiés. Pour les arrêts nouvellement créés, dont la fréquentation à venir a été estimée comme importante, les aménagements conformes aux règles d'accessibilité ont été réalisés à l'occasion de l'ouverture du nouveau réseau (nouvel arrêt Tour Jean Bernard sur l'Avenue Jacques Cœur ; nouvel arrêt République 1 sur la RD 910 ; nouveaux point d'arrêts sur le quartier de Beaulieu).

Par ailleurs, il a été décidé de considérer également comme prioritaires :

- Leurs points d'arrêts dit « symétriques », c'est-à-dire les points d'arrêt dont le niveau de fréquentation ne justifie pas qu'ils soient prioritaires mais qui sont en vis-à-vis d'arrêts jugés prioritaire au titre de la fréquentation. Ceci garantie une accessibilité en montée et en descente.
- Les arrêts desservant des établissements accueillant des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.
- Les arrêts proposés par les communes (hors Poitiers) comme remarquables afin d'assurer au cours de l'ADAP la mise en accessibilité d'au moins un arrêt par commune.

### b. *Liste des arrêts prioritaires*

La liste des points d'arrêts prioritaires (voir annexe 3) est donc constituée de :

- 22 points d'arrêts dits « remarquables » ou desservant des établissements accueillant des personnes en situation de handicap (10 points d'arrêts)
- 7 points d'arrêt d'ors et déjà programmé dans le cadre de la réalisation de la première tranche du BHNS
- 100 points d'arrêts prioritaires au titre de leur fréquentation. L'ensemble des points d'arrêt avec plus de 150 montées et descentes par jour sont pris en compte, auquel s'ajoute 9 points d'arrêt symétriques
- **Soit un total de 138 arrêts inscrits dans l'AD'AP 2016-2018.**

	Total	Remarquables	% du total	BHNS1	% du total	Prioritaires au titre de la fréquentation (>130 M+D)	% du total	symétriques	% du total	TOTAL ADAP	% du total
Points d'arrêts	743	22	2,96%	7	0,94%	100	13,46%	9	1,21%	138	18,60%
Montées + Descentes	89 520	419	0,47%	13223	14,77%	28208	31,51%	724	0,81%	42574	47,56%

A l'issue de l'AD'AP le niveau d'accessibilité du réseau sera de 38 % des points d'arrêts représentant 79 % de la fréquentation du réseau.

Bilan après ADAP				
		Accessibles		Non accessibles
Arrêts	282	38%	461	62%
Montées + Descentes	70 310	79%	19 210	21%

#### Cas particulier des arrêts situés sur la future ligne BHNS :

Grand Poitiers a engagé un programme d'aménagement d'une ligne BHNS dont la première réalisation est la construction du Viaduc Léon Blum. Ce programme bénéficie du soutien financier de l'Etat puisque la première tranche a été retenue au titre du second appel à projet dit Grenelle II et que la seconde tranche l'a été dans le cadre du 3° appel à projet « Transport collectif et mobilité durable ». Parmi les points d'arrêt proposés dans l'AD'AP, 9 seront aménagés dans le cadre de la première tranche du BHNS dont les travaux sont prévus dans le programme de 2016 à 2018. S'agissant de points d'arrêt situés au centre-ville de Poitiers, leur niveau de fréquentation est élevé (environ 15 % du total). Figure notamment dans ce programme, l'aménagement de la station Notre Dame qui à elle seule représente 10 % des montées et descente de l'ensemble du réseau. Les études d'aménagements sont aujourd'hui réalisées et le PRO est en cours de validation. Ces projets d'aménagements ont fait l'objet d'une visite de terrain avec les associations représentatives du handicap en juin 2015 et seront présentés dans le cadre des procédures administratives à la Commission d'Accessibilité.

Par contre 27 points d'arrêt prioritaires sont concernés par la seconde tranche d'aménagement dont les travaux sont programmés en 2018 -2020. Ce programme qui s'inscrit dans la continuité de la première tranche du BHNS a été retenu dans le cadre du troisième appel à projet de l'Etat pour le développement des Transport en Commun en Site Propre.

Après la réalisation de cette seconde tranche de travaux le niveau d'accessibilité du réseau sera le suivant :

Bilan après ADAP+BHNS2				
	Accessibles		Non accessibles	
	Nbre	%	Nbre	%
Arrêts	309	42%	434	58%
Montées+Descentes	78 349	88%	11 171	12%

#### *c. Accessibilité des abords des arrêts*

Un point d'arrêt est considéré comme complètement accessible lorsque la plateforme de l'arrêt et les cheminements menant à cet arrêt sont aux normes.

Si le premier point relève de la compétence de Grand Poitiers et de son Schéma d'Accessibilité des transports publics, le second relève de la compétence des communes et de leur Plan d'Accessibilité des Espaces publics et de la Voirie (PAVE).

Grand Poitiers a échangé avec les Communes sur leurs priorités en matière de mise en accessibilité de leur voirie afin de définir, autant que faire se peut, des priorités conjointes.

Il est nécessaire de différencier le cas de Poitiers, commune représentant la majeure partie des arrêts à mettre en accessibilité du fait des critères de priorisation. Un travail spécifique de croisement des données du PAVE de Poitiers et l'ensemble des arrêts à mettre en accessibilité a été réalisé grâce au système d'information géographique communautaire. Ceci a permis de vérifier la compatibilité entre les priorités de l'AD'AP Transport et celles du PAVE.

Seules quatre communes ont approuvé leur PAVE au 1<sup>er</sup> juillet 2015. Pour les autres communes, il a été pris en compte des hypothèses de travail. De ce fait, l'AD'AP transport sera probablement amené à évoluer pour prendre en compte les évolutions à venir sur l'accessibilité des espaces publics périphériques aux points d'arrêt.

Par ailleurs, l'agenda de réalisation des travaux de mise en accessibilité de la voirie dans les communes n'est pas toujours connu. Là aussi, Grand Poitiers devra ajuster sa programmation en fonction des calendriers de mise en œuvre des travaux en commune.

Enfin, il est nécessaire de prendre en compte, le fait que l'évolution envisagée de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine modifiera la conduite de ces opérations dans la mesure où la compétence d'aménagement de la voirie deviendra entièrement communautaire.

Etat d'avancement de l'adoption des PAVE au 1<sup>er</sup> juillet 2015 :

	Obligatoire	Adopté	En cours	En projet
Béruges	Oui	Non		Oui
Biard	Oui	Non		Oui
Buxerolles	Oui	Oui		
Chasseneuil	Oui	Non	Oui	
Croutelle	Non	Non	Oui	
Fontaine-le-Comte	Oui	Non	Oui	
Ligugé	Oui	Oui		
Mignaloux-Beauvoir	Oui	Non	Oui	
Migné Auxances	Oui	Non	Oui	
Montamisé	Oui	Oui		
Poitiers	Oui	Oui		
St Benoit	Oui	Non	Oui	
Vouneuil sous Biard	Oui	Non	Oui	

### 3. Agenda programmé

La mise en accessibilité de 138 arrêts en 3 ans constitue une accélération importante du rythme des aménagements réalisés jusqu'alors. Or arrêts financés dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> tranche du BHNS, les moyens financiers nécessaires pour la réalisation de ce programme est d'environ 900 000 € TTC.

Le planning prévisionnel de réalisation de ces aménagements sur les 3 ans de l'AD'AP est présenté en annexe 4.

## IV. L'information voyageur

Actuellement, l'information des voyageurs consiste pour l'essentiel en l'équipement de 38 points d'arrêt en Bornes d'Information Voyageurs donnant en temps réel le temps d'attente pour l'arrivée du prochain bus, ainsi que des informations conjoncturelles en cas de perturbation du réseau. Ces points d'arrêts enregistrent 38 % des mouvements journaliers.

Au-delà des principaux points d'arrêt, sont également équipés des sites importants comme le hall de la Tour Jean Bernard au CHU ainsi que les cheminements entre la gare et le Viaduc Léon Blum sur le Pôle d'Echanges Multimodal.

Ces bornes sont dotées d'un dispositif d'annonce sonore à la demande. Celui-ci est activé grâce à un boîtier de télécommande disponible auprès de Vitalis sur simple demande. Il s'agit de la même télécommande permettant de déclencher les annonces sonores pour les traversées des carrefours à feux.

Grand Poitiers envisage de renforcer le dispositif d'information des voyageurs sur les quais et de moderniser les systèmes d'information dans le bus.

D'ici 2018, une cinquantaine d'arrêts supplémentaires devraient être équipées de Bornes d'Information Voyageurs. Pour les équipements dans les bus, la recherche des solutions techniques est en cours et devrait faire l'objet d'une programmation au début de l'année 2016.

## V. Les espaces de vente (pour mémoire voir AD'AP Bâtiment de Grand Poitiers)

Vitalis dispose à ce jour de 2 espaces de vente dont Grand Poitiers est propriétaire :

- L'espace situé au siège social de la Régie, avenue de Northampton :

L'espace de vente situé dans les bâtiments administratifs n'est actuellement pas accessible. Des travaux d'aménagement et d'extension de ces locaux viennent d'être engagés en juillet 2015. Ils se poursuivront jusqu'en juin 2017. La mise en accessibilité de l'espace de vente a été intégrée au dossier de permis de construire et n'a pas fait l'objet de remarque particulière par rapport à son accessibilité.

- L'espace de vente situé rue du Chaudron d'Or (Espace Bus)

Cet espace de vente n'est actuellement pas accessible et les études pour sa mise en accessibilité ont montré qu'elle n'était pas réalisable du fait des contraintes techniques. Grand Poitiers a donc engagé la recherche de nouveaux locaux, accessible, en centre-ville. Plusieurs hypothèses de localisation sont en cours d'étude. La création d'une nouvelle agence commerciale pour Vitalis et d'autres services liés à la mobilité, doivent donc intervenir dans les 3 prochaines années.

## VI. Modalités de formation des personnels

La formation pour la meilleure prise en compte des besoins et des spécificités des usagers en situation de handicap, concerne les personnels du réseau Vitalis en contact avec le public. La programmation du cycle de formation est définie annuellement sur les bases ci-dessous, en fonction des impératifs de service. Le calendrier détaillé sur les 3 prochaines années, n'est à l'heure actuelle pas défini.

Public concerné	Type de formation	CONTENUS	DUREE en h	Salariés	Volume horaire
Conducteurs receveur	<i>Formation initiale</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibilisation et connaissance des différents handicaps,</li> <li>• utilisation des matériels, accostage du bus à l'arrêt</li> </ul>	7	10	70
	<i>FCO</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les différents handicaps,</li> <li>• une conduite en sécurité et accostage du bus</li> </ul>	3	50	150
	<i>La relation clients</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibilisation et connaissance des différents handicaps</li> </ul>	3	32	96
Conducteurs receveur TPMR	<i>Recyclage</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibilisation et connaissance des différents handicaps,</li> </ul>	7	8	56

		• utilisation des matériels			
Maîtrise et vérificateur de perception	<i>procédure de contrôle et information</i>	• sensibilisation et connaissance des différents handicaps	4	15	60
AGENTS d'accueil Allo bus et agences		sensibilisation et connaissance des différents handicaps une écoute adaptée	7	8	56
Tout public	<i>journée de sensibilisation ateliers en présence de l'APF et GIHP</i>	sensibilisation et connaissance des différents handicaps, utilisation des matériels	1	90	90

## **VII. ANNEXES**

## 1. Annexe 1 : Liste des matériels roulant exploités par Vitalis





Autobus standard	ligne régulière	OUI
Autobus standard	ligne régulière	OUI
Autobus standard	ligne régulière	OUI
Autobus standard	ligne régulière	OUI
Autobus standard	ligne régulière	OUI
Autobus standard	ligne régulière	OUI
Autobus standard	ligne régulière	OUI
Autobus standard	ligne régulière	OUI
Autobus standard	ligne régulière	OUI
Autobus standard	ligne régulière	OUI
Autobus standard	ligne régulière	OUI
<b>Total bus de lignes régulières</b>	<b>119</b>	
<b>dont total bus de lignes régulières accessibles</b>		<b>95</b>
VL TAD	Bus spécialisé	OUI
VL TAD	Bus spécialisé	OUI
ACHAT 2014 - livraison 2015	Bus spécialisé	OUI
Minibus PMR	Bus spécialisé	OUI
Minibus PMR	Bus spécialisé	OUI
Minibus PMR	Bus spécialisé	OUI
Minibus PMR - RESERVE	Bus spécialisé	OUI
<b>Total véhicules</b>	<b>126</b>	

## 2. Annexe 2 : Liste des points d'arrêt accessibles

intitulé	commune
Marbourg	Poitiers
Gare Grand Cerf	Poitiers
Marbourg	Poitiers
Rondy	Poitiers
Gare Grand Cerf	Poitiers
Victor Hugo	Poitiers
Victor Hugo	Poitiers
Gare Pont Achard	Poitiers
Verdun	Poitiers
Gare Léon Blum	Poitiers
Rondy	Poitiers
Gare Pont Achard	Poitiers
Gare Léon Blum	Poitiers
Pt à Miteau Ctre Commercial	Poitiers
Marie Curie	Poitiers
Le Mail	Poitiers
Marie Curie	Poitiers
Paul Verlaine	Poitiers
Le Mail	Poitiers
Touffenet	Poitiers
Passerelle Accès SNCF	Poitiers
Pt à Miteau Ctre Commercial	Poitiers
Grand-Maison	Poitiers
Henri Oudin	Poitiers
Nelson Mandela	Poitiers
Pôle Technologique	Poitiers
Grand-Maison	Poitiers
Clos Gaultier	Poitiers
Futuroscope Lycée Pilote	Jaunay Clan
Parcibus Demi-Lune Les Glières	Poitiers
Clos Gaultier	Poitiers
Europe	Poitiers
Rhin-Danube	Poitiers
L. Bois d'Amour	Poitiers
Parcibus Demi-Lune Les Glières	Poitiers
A. Briand	Poitiers
Rapiettes	Poitiers
Rhin-Danube	Poitiers
Croix Blanche	Poitiers
AFT - Le Porteau	Poitiers

AFT - Le Porteau	Poitiers
Europe	Poitiers
T.A.P.	Poitiers
Trois Bourdons	Poitiers
Kyoto	Poitiers
Croix Blanche	Poitiers
Pont Joubert	Poitiers
Pont St-Cyprien	Poitiers
Jules Verne	Buxerolles
Buxerolles-Mairie	Buxerolles
Les Cours	Poitiers
Pont St-Cyprien	Poitiers
Jules Verne	Buxerolles
Petits Champs	Poitiers
L. Bois d'Amour	Poitiers
Passerelle Accès SNCF	Poitiers
Fraternité	Poitiers
Montpensier	Poitiers
Marat	Poitiers
Montmidi	Poitiers
Petits Champs	Poitiers
Iaroslav	Poitiers
Les Cours	Poitiers
Stade Auxances	Migné-Auxances
Iaroslav	Poitiers
Mariéville	Poitiers
Mariéville	Poitiers
Montpensier	Poitiers
Stade Auxances	Migné-Auxances
Vayres	Poitiers
Aubépines	Poitiers
Marat	Poitiers
Porte de Paris	Poitiers
Pontreau	Poitiers
Montmidi	Poitiers
Aubépines	Poitiers
Iassy	Poitiers
Saint-Just	Poitiers
Fraternité	Poitiers
Iassy	Poitiers
Saint-Just	Poitiers
Paul Blet	Poitiers
Magenta	Poitiers
Les Vignes	Migné-Auxances
Porte d'Auxance	Migné-Auxances

Kyoto	Poitiers
Mairie Chasseneuil	Chasseneuil-Du-Poitou
Bailly	Poitiers
Les Vignes	Migné-Auxances
Porte d'Auxance	Migné-Auxances
Rue de Vert	Chasseneuil-Du-Poitou
Maison Formation	Poitiers
Le Porteau	Poitiers
Le Planty	Buxerolles
Le Planty	Buxerolles
Le Mars	Mignaloux-Beauvoir
Abbé Frémont	Poitiers
Le Mars	Mignaloux-Beauvoir
Jules Verne	Buxerolles
Multipôle St Eloi	Poitiers
Ecluzelles	Chasseneuil-Du-Poitou
Bailly	Poitiers
Le Patis	Poitiers
Vieux Moulin	St Benoit
Pierre Loti	Poitiers
Mignaloux Gare SNCF	Mignaloux-Beauvoir
Maison Formation	Poitiers
Mairie	Montamisé
Montmidi	Poitiers
Multipôle St Eloi	Poitiers
Rte de Poitiers - Rocade	Poitiers
Deux Croix	Ligugé
Mairie Vouneuil	Vouneuil s/Biard
Les Lilas	Fontaine le Comte
Parc de la Boivre	Vouneuil s/Biard
Dolmen	Poitiers
Dolmen	Poitiers
Gros Puits	Mignaloux-Beauvoir
La Rouartinière	Mignaloux-Beauvoir
Station T.G.V.	Chasseneuil-Du-Poitou
Guille Belette	Migné-Auxances
La Gouraudière	Vouneuil s/Biard
La Gouraudière	Vouneuil s/Biard
Actiparc Tardiverie	Vouneuil s/Biard
Buxerolles Rond-Point	Buxerolles
Buxerolles bourg	Buxerolles
La Cadoue Larnay	Vouneuil s/Biard
La Cadoue Larnay	Vouneuil s/Biard
Deux Croix	Ligugé
Gros Puits	Mignaloux-Beauvoir

Guille Belette	Migné-Auxances
Les Lilas	Fontaine le Comte
Montmidi	Poitiers
Le Porteau	Poitiers
Le Patis	Poitiers
La Rouartinière	Mignaloux-Beauvoir
Rte de Poitiers - Rocade	Poitiers
Parc de la Boivre	Vouneuil s/Biard
Mairie	Montamisé
La Gravière	Montamisé
Mairie Mignaloux	Mignaloux-Beauvoir
Mairie Vouneuil	Vouneuil s/Biard
République1	Poitiers
République1	Poitiers

### 3. Annexe 3 : Liste des points d'arrêts prioritaires dans le cadre de l'AD'AP 2016-2018

#### a. Points d'arrêts prioritaires au titre de la fréquentation et leurs symétriques

intitulé	commune
1ère Avenue	Chasseneuil-Du-Poitou
1ère Avenue	Chasseneuil-Du-Poitou
Bapt. St-Jean - Ste Croix	Poitiers
Beaulieu	Poitiers
Beaulieu	Poitiers
Beaulieu	Poitiers
Bellejouanne	Poitiers
Blossac	Poitiers
Blossac	Poitiers
Bois d'Amour	Poitiers
Bois de Sapin	Poitiers
Bois de Sapin	Poitiers
Bois Dousset	Poitiers
Bois Dousset	Poitiers
Buxerolles-Mairie	Buxerolles
Buxerolles-Mairie	Buxerolles
Camille Guérin	Poitiers
Camille Guérin	Poitiers
Carnot	Poitiers
CES Rabelais	Poitiers
CES Rabelais	Poitiers
CES Renaudot	St Benoit
CES Renaudot	St Benoit
Cité Bel Air	Poitiers
Cité Bel Air	Poitiers
Confort Moderne	Poitiers
Confort Moderne	Poitiers
Confort Moderne	Poitiers
Cordeliers	Poitiers
Ecossais	Poitiers
Faculté Médecine	Poitiers
Faculté Médecine	Poitiers
Foyer Soleil	Poitiers
Gustave Eiffel	Chasseneuil-Du-Poitou
Gymnase	Poitiers
Gymnase	Poitiers
Hoche	Poitiers
Hoche	Poitiers

Jardin des Plantes	Poitiers
Jardin des Plantes	Poitiers
Jean le Bon	Poitiers
Jean Moulin	Poitiers
Jean Moulin	Poitiers
Jeunes Sourds	Poitiers
Jeunes Sourds	Poitiers
La Blaiserie	Poitiers
La Chaussée	Poitiers
La Chaussée	Poitiers
La Croix	Poitiers
La Croix	Poitiers
La Hune	St Benoit
La Hune	St Benoit
La Pépinière	Poitiers
La Pépinière	Poitiers
La Souche	Poitiers
La Souche	Poitiers
Lavoisier	Poitiers
Lavoisier	Poitiers
Le Peletier	Poitiers
Le Peletier	Poitiers
Les Landes	Poitiers
Les Landes	Poitiers
Les Portes du Futur	Chasseneuil-Du-Poitou
Les Portes du Futur	Chasseneuil-Du-Poitou
Les Sables	Poitiers
Les Sables	Poitiers
Milétrie Rond-Point	Poitiers
Milétrie Rond-Point	Poitiers
Nimègue	Poitiers
Nimègue	Poitiers
Northampton	Poitiers
Northampton	Poitiers
Parcabus Parc Expo	Poitiers
Parcabus Parc Expo	Poitiers
Pasteur	Poitiers
Pasteur	Poitiers
Patinoire	Poitiers
Patinoire	Poitiers
Paul Verlaine	Poitiers
Pétonnet Hulin 1	Poitiers
Pétonnet Hulin 2	Poitiers
Pétonnet Hulin 3	Poitiers
Pétonnet Hulin 4	Poitiers

Place Lepetit	Poitiers
Pont Joubert	Poitiers
Pont le Nain	Poitiers
Pont le Nain	Poitiers
Pont-Achard	Poitiers
Pont-Achard	Poitiers
Pontreau	Poitiers
Porte Madeleine	Poitiers
Porte Madeleine	Poitiers
Rapiettes	St Benoit
Ronsard	Poitiers
Ronsard	Poitiers
Rue Milétrie	Poitiers
Rue Milétrie	Poitiers
Stade	Poitiers
Stade	Poitiers
St-Cyprien	Poitiers
St-Cyprien	Poitiers
St-Jacques de Compostelle	Poitiers
St-Jacques de Compostelle	Poitiers
Templiers	Poitiers
Torchaise	Poitiers
Torchaise	Poitiers
Touffenet	Poitiers
Touffenet	Poitiers
Touffenet	Poitiers
Tour Jean Bernard	Poitiers
Tour Jean Bernard	Poitiers
Université	Chasseneuil-Du-Poitou

*b. Points d'arrêts remarquables*

intitulé	commune
Biard centre	Biard
Biard centre	Biard
Biard Gymnase	Biard
Biard Gymnase	Biard
Foyer Edith Augustin	Poitiers
Frères Lumière	Buxerolles
Frères Lumière	Buxerolles
La Gravière	Montamisé
Le Bourg	St Benoit
Le Bourg	St Benoit
Ligugé Gare	Ligugé
Mairie	Fontaine le Comte
Mairie	Fontaine le Comte
Mairie Béruges	Béruges
Mairie Béruges	Béruges
Mairie Chasseneuil	Chasseneuil-Du-Poitou
Mairie Mignaloux	Mignaloux-Beauvoir
Opales	Migné-Auxances
Place d'Ivoy	Croutelle
Place d'Ivoy	Croutelle
Vouneuil La Nougeraie	Vouneuil s/Biard
Vouneuil La Nougeraie	Vouneuil s/Biard

*c. Points d'arrêts aménagés dans le cadre de la première tranche du BHNS*

Pôle Notre Dame	Poitiers
Pôle Notre Dame	Poitiers
Pôle Boncenne	Poitiers
Voie Malraux	Poitiers
Voie Malraux	Poitiers
Condorcet	Poitiers
Condorcet	Poitiers

#### 4. Annexe 4 : Planification indicative de l'aménagement des points d'arrêts

intitulé	commune	Prio	2016	2017	2018
Pôle Notre Dame	Poitiers	BHNS1			
Pôle Notre Dame	Poitiers	BHNS1			
Pôle Boncenne	Poitiers	BHNS1			
Stade	Poitiers	P			
Voie Malraux	Poitiers	BHNS1			
Ecossais	Poitiers	P			
Voie Malraux	Poitiers	BHNS1			
Pétonnet Hulin 4	Poitiers	P			
Lavoisier	Poitiers	P			
Lavoisier	Poitiers	P			
Pétonnet Hulin 2	Poitiers	P			
St-Jacques de Compostelle	Poitiers	P			
La Chaussée	Poitiers	P			
St-Jacques de Compostelle	Poitiers	P			
Faculté Médecine	Poitiers	P			
Bois Dousset	Poitiers	P			
Beaulieu	Poitiers	P			
La Chaussée	Poitiers	P			
Jean Moulin	Poitiers	P			
Paul Verlaine	Poitiers	P			
Les Sables	Poitiers	P			
Pont le Nain	Poitiers	P			
Jardin des Plantes	Poitiers	P			
Bois Dousset	Poitiers	P			
Les Sables	Poitiers	P			
Pont le Nain	Poitiers	P			
Jean Moulin	Poitiers	P			
Cordeliers	Poitiers	P			
Touffenet	Poitiers	P			
CES Rabelais	Poitiers	P			
St-Cyprien	Poitiers	P			
CES Renaudot	St Benoit	P			
Touffenet	Poitiers	P			
Tour Jean Bernard	Poitiers	P			
Pétonnet Hulin 3	Poitiers	P			
Condorcet	Poitiers	BHNS1			
Rapiettes	St Benoit	P			
Tour Jean Bernard	Poitiers	P			
Faculté Médecine	Poitiers	P			
Confort Moderne	Poitiers	P			

Parcibus Parc Expo	Poitiers	P			
Pasteur	Poitiers	P			
Le Peletier	Poitiers	P			
Stade	Poitiers	P			
CES Renaudot	St Benoit	P			
Northampton	Poitiers	P			
Camille Guérin	Poitiers	P			
Parcibus Parc Expo	Poitiers	P			
CES Rabelais	Poitiers	P			
Touffenet	Poitiers	P			
Pétonnet Hulin 1	Poitiers	P			
Hoche	Poitiers	P			
Place Lepetit	Poitiers	P			
St-Cyprien	Poitiers	P			
Milétrie Rond-Point	Poitiers	P			
Pasteur	Poitiers	P			
Milétrie Rond-Point	Poitiers	P			
La Pépinière	Poitiers	P			
Hoche	Poitiers	P			
Northampton	Poitiers	P			
Torchaise	Poitiers	P			
Camille Guérin	Poitiers	P			
La Pépinière	Poitiers	P			
Patinoire	Poitiers	P			
Le Peletier	Poitiers	P			
Condorcet	Poitiers	BHNS1			
Jeunes Sourds	Poitiers	P			
Patinoire	Poitiers	P			
La Souche	Poitiers	P			
Porte Madeleine	Poitiers	P			
Porte Madeleine	Poitiers	P			
Beaulieu	Poitiers	P			
Beaulieu	Poitiers	P			
Torchaise	Poitiers	P			
Cité Bel Air	Poitiers	P			
La Souche	Poitiers	P			
Gymnase	Poitiers	P			
Ronsard	Poitiers	P			
Blossac	Poitiers	P			
Les Landes	Poitiers	P			
Nimègue	Poitiers	P			
Gustave Eiffel	Chasseneuil-Du-Poitou	P			
Jean le Bon	Poitiers	P			
Jeunes Sourds	Poitiers	P			
Nimègue	Poitiers	P			

Les Portes du Futur	Chasseneuil-Du-Poitou	P			
Cité Bel Air	Poitiers	P			
Bois d'Amour	Poitiers	P			
Ronsard	Poitiers	P			
La Hune	St Benoit	P			
Université	Chasseneuil-Du-Poitou	P			
Blossac	Poitiers	P			
Templiers	Poitiers	P			
Jardin des Plantes	Poitiers	P			
Confort Moderne	Poitiers	P			
La Hune	St Benoit	P			
La Blaiserie	Poitiers	P			
Carnot	Poitiers	P			
Rue Milétrie	Poitiers	P			
La Croix	Poitiers	P			
Les Landes	Poitiers	P			
Pont-Achard	Poitiers	P			
Pont-Achard	Poitiers	P			
Pont Joubert	Poitiers	P			
Pontreau	Poitiers	P			
Bois de Sapin	Poitiers	P			
Bapt. St-Jean - Ste Croix	Poitiers	P			
Foyer Soleil	Poitiers	P			
La Croix	Poitiers	SYM			
Les Portes du Futur	Chasseneuil-Du-Poitou	SYM			
1ère Avenue	Chasseneuil-Du-Poitou	P			
Bois de Sapin	Poitiers	SYM			
1ère Avenue	Chasseneuil-Du-Poitou	P			
Gymnase	Poitiers	SYM			
Le Bourg	St Benoit	REM			
Confort Moderne	Poitiers	SYM			
Buxerolles-Mairie	Buxerolles	SYM			
Mairie	Fontaine le Comte	REM			
Rue Milétrie	Poitiers	SYM			
Biard centre	Biard	REM			
Mairie Mignaloux	Mignaloux-Beauvoir	REM			
Frères Lumière	Buxerolles	REM			
Frères Lumière	Buxerolles	REM			
Opales	Migné-Auxances	REM			
Ligugé Gare	Ligugé	REM			
Mairie Chasseneuil	Chasseneuil-Du-Poitou	REM			
Biard centre	Biard	REM			
Mairie	Fontaine le Comte	REM			
Place d'Ivoy	Croutelle	REM			
Vouneuil La Nougeraie	Vouneuil s/Biard	REM			

La Gravière	Montamisé	REM			
Mairie Béruges	Béruges	REM			
Mairie Béruges	Béruges	REM			
Place d'Ivoy	Croutelle	REM			
Biard Gymnase	Biard	REM			
Biard Gymnase	Biard	REM			
Buxerolles-Mairie	Buxerolles	SYM			
Foyer Edith Augustin	Poitiers	REM			
Le Bourg	St Benoit	REM			
Vouneuil La Nougeraie	Vouneuil s/Biard	REM			